

**4. En matière d'assurances :** Toutes déclarations et acceptation de sinistre afférents aux contrats ;

**4. En matière de dépôts de plainte et de main courante** auprès des services de Police et de Gendarmerie : pour tous les domaines et services de la collectivité.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Madame la sous-Préfète de l'arrondissement de Bressuire ;
- Monsieur le Trésorier Général de Thouars.

Il fait l'objet d'une publication par voie d'affichage et est inscrit au Registre des Arrêtés du Président.

Fait à Bressuire, le 23/04/2026

**La Présidente,  
Madame Emmanuelle MENARD**

Je soussignée, Simon HELLMANN,  
certifie avoir reçu notification du  
présent arrêté, le : 25/04/2026  
(Date et signature)



Transmis en préfecture le ..... 24 AVR. 2026 .....

Notifié ou publié le ..... 18 JUIN 2026 .....

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire  
l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif dans un délai de  
deux mois  
à compter de la présente notification/ou  
publication.